RECONNAISSANCE DES TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS (RTCE)

S'établir dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est aussi apprendre à naviguer entre les paysages immenses, les défis du quotidien… et les procédures. Pour les professionnel.le.s de la santé formé.e.s à l'étranger, faire reconnaître ses compétences est une traversée souvent longue, semée d'embûches, mais riche d'espoir.
Dans ces terres où les distances sont grandes, où la diversité humaine est rare mais précieuse, chaque nouvel arrivant devient un maillon essentiel de la chaîne de soins. Bien que le système ne soit pas toujours taillé pour accueillir la pluralité des parcours, plusieurs initiatives locales et communautaires ouvrent des chemins plus humains et plus accessibles vers l'intégration.

FAIRE RECONNAÎTRE SES COMPÉTENCES

Toute personne formée à l'étranger dans un domaine de la santé souhaitant exercer aux Territoires du Nord-Ouest doit faire reconnaître officiellement ses titres et compétences. Ce processus est obligatoire, sans exception, afin d'obtenir le droit d'exercer dans le système de santé canadien.
Aux TNO, les professions comme infirmier.ère autorisé.e, praticien.ne ou auxiliaire sont réglementées. Il est donc nécessaire d'obtenir une licence territoriale même si une autorisation a déjà été obtenue ailleurs au Canada. La reconnaissance n'est pas automatiquement transférable entre provinces et territoires.

LES P'TITS CONSEILS POUR COMMENCER

- Préparez vos documents : regroupez traductions et attestations avant de démarrer
- Anticipez les délais : chaque évaluation peut prendre 4–12 semaines
- Optimisez votre CV : adaptez-le aux normes canadiennes (ordre chronologique, tâches précises)
- Restez informé·e : consultez régulièrement le site du CANNN pour tout changement de procédure





SAVIEZ-VOUS QUE?

Votre licence est valide seulement aux TNO ? Pour exercer ailleurs, il faudra refaire la démarche dans chaque territoire.

RECONNAISSANCE PAS À PAS

1. **Soumettre son dossier pour une évaluation initiale**

La première étape consiste à faire évaluer les diplômes et titres obtenus à l'étranger auprès du Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Cette démarche permet de vérifier l'équivalence de la formation reçue par rapport aux standards canadiens. www.nnas.ca/fr

2. Faire une demande d'inscription auprès de l'ordre professionnel

L'organisme responsable de l'enregistrement des infirmier.ères et infirmier.ères praticien.nes aux TNO est le College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut (CANNN). Une demande doit être déposée en ligne, accompagnée des pièces justificatives requises. www.nursesassociation.ca

3. Procéder à une évaluation complémentaire avec INSPIRE

Une fois le dossier accepté, il est transmis à INSPIRE Global Assessments. Cette évaluation comprend :

- La vérification des titres de compétences ;
- Une évaluation des compétences cliniques ;
- Un test de langue anglaise reconnu (IELTS, CELBAN ou OET).

Cette étape permet de s'assurer que les compétences professionnelles et linguistiques répondent aux exigences territoriales.

4. Recevoir la décision du CANNN

Après analyse des résultats, le CANNN détermine si le candidat ou la candidate répond à toutes les conditions pour exercer légalement la profession aux TNO.
Une fois le permis d'exercice accordé, l'inscription au tableau de l'ordre professionnel est requise pour commencer à travailler.



LES FRAIS À PRÉVOIR - À TITRE INDICATIF

- Demande d'inscription : 65,63 $ CAD
- Inscription annuelle : 1 054,52 $ CAD
- Évaluation NCAS (INSPIRE) : 650 $ USD
- Test de langue : 425–455 $ (selon le test)
- Évaluation des diplômes : 120–230 $ CAD (selon l'organisme)

À NOTER : Prévoyez 2 000–3 000 $ CAD au total pour couvrir l'ensemble des démarches.

Tous les frais sont à la charge du.de la demandeur.euse. Il est conseillé de se renseigner sur les programmes d'aide financière disponibles.

EN BREF

1

DÉPÔT DE LA DEMANDE
→ Via le portail du CANNN
→ Joindre : CV au format canadien, diplômes traduits, preuve de formation et autorisation de travail au Canada

2

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES (NCAS)
→ INSPIRE Global Assessments analyse les compétences (Internationally Educated Nurses Integrated Assessments)

3

TEST LINGUISTIQUE OBLIGATOIRE
→ CELBAN, IELTS Académique ou OET (résultat à inclure au dossier)

4

DÉCISION FINALE & PERMIS D'EXERCICE
→ Le CANNN inscrit la personne au tableau des membres
→ La licence d'exercice permet de travailler comme professionnel·le de santé aux TNO

UNE INTÉGRATION RÉUSSIE ÇA SE CONSTRUIT

Obtenir son permis d'exercice n'est qu'une étape : l'intégration professionnelle et sociale dans les TNO demande du temps, de l'adaptation… et un bon accompagnement.
Certaines réalités comme la prédominance de l'anglais dans le milieu de travail, la diversité culturelle du Nord ou encore l'éloignement géographique peuvent représenter des défis pour les personnes nouvellement installées.

Toutefois, plusieurs initiatives existent pour faciliter cette transition et permettre aux PSFÉ de s'épanouir dans leur nouveau milieu.

- **Participer à des programmes de mentorat ou de jumelage**

Des initiatives communautaires et professionnelles mettent en lien les nouveaux arrivants avec des personnes expérimentées dans le domaine de la santé.

- **S'impliquer dans la vie locale**

Rejoindre une association francophone, s'engager dans des événements communautaires ou simplement apprendre à connaître son nouveau milieu permet de tisser des liens rapidement.

- **Se familiariser avec les pratiques culturellement sécuritaires**

Des formations et ressources existent pour mieux comprendre les particularités sociales et culturelles du Nord, notamment en lien avec les communautés autochtones.

- **Accéder à un soutien linguistique et à des outils en français**

Bien que le travail se fasse souvent en anglais, certains outils, formations et réseaux francophones peuvent offrir un appui précieux.

- **Prendre soin de sa santé mentale et de son équilibre**

Le changement de contexte peut être exigeant : s'autoriser à demander du soutien ou à prendre du temps pour soi est essentiel pour une intégration durable.

ACRONYMES

CANNN	College and Association of Nurses of the Northwest Territories and Nunavut
NCAS	Nursing Community Assessment Service (INSPIRE Global Assessments)
IIFÉ	Infirmière et infirmier formé·e à l'étranger
RTNO	Réseau des Territoires du Nord-Ouest Santé
TNO	Territoires du Nord-Ouest
CELBAN	Canadian English Language Benchmark Assessment for Nurses
IELTS	International English Language Testing System
OET	Occupational English Test (pour les professionnels de la santé formés à l'étranger)



Réseau TNO Santé
Téléphone : +1 867-447-0689
Courriel : santetno@franco-nord.com
Site Web : www.reseautnosante.com

Réseau TNO Santé

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

Cette fiche est financée par Immigration, Réfugiés, et Citoyenneté Canada, dans le cadre du projet national Santé Immigration francophone de la Société Santé en français.

Société Santé en français

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada | Immigration, Refugees and Citizenship Canada